

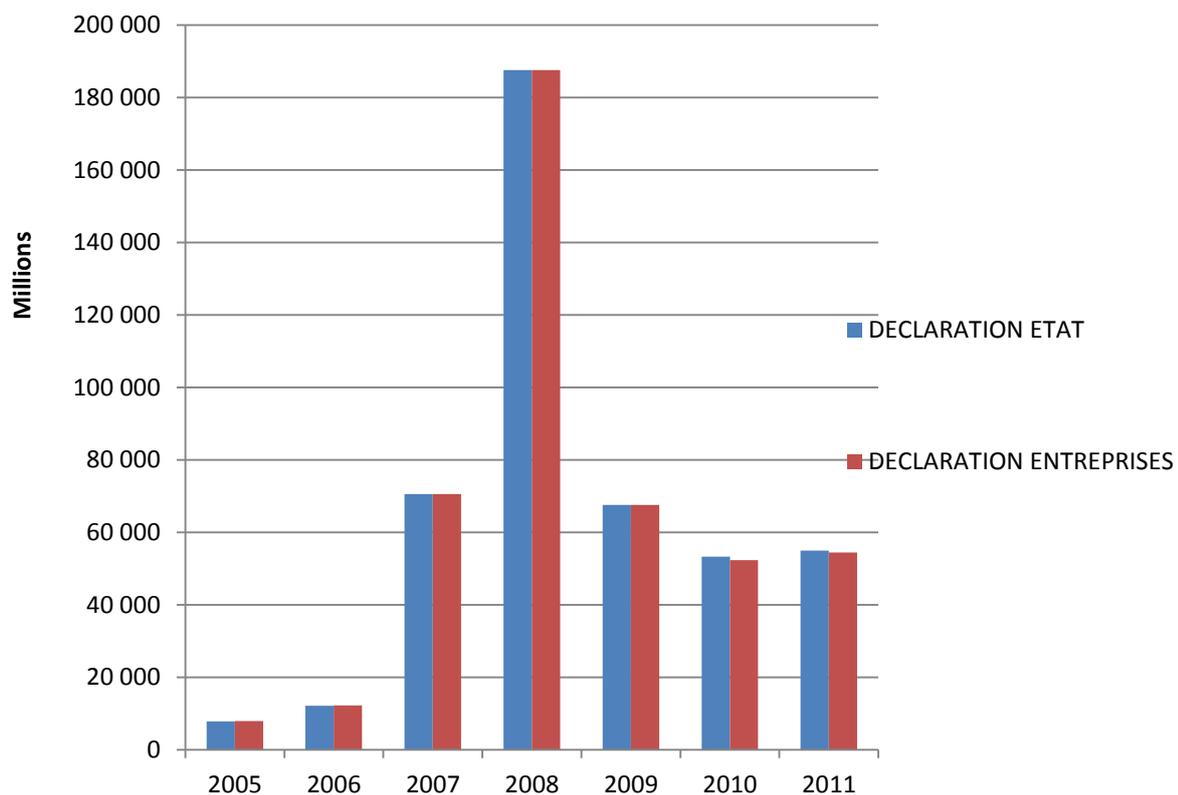


REPUBLIQUE DU NIGER  
CABINET DU PREMIER MINISTRE  
SECRETARIAT PERMANENT ITIE



# RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE

(Année 2013)



mai 2014

## **Sigles et abréviations**

***CNC : Comité national de concertation ITIE Niger (groupe multipartite)***

***ITIE : Initiative pour la Transparence des Industries Extractives***

***OSC : Organisation de la Société Civile***

## Sommaire

Rapport de mise en œuvre de l'ITIE au Niger .....	4
I. Introduction.....	4
I-1_Impact de la mise en œuvre de l'ITIE et Perspectives.....	5
I-2_Fonctionnement du Groupe Multipartite.....	5
II. La mise en œuvre de l'ITIE .....	6
II-1 Les rapports .....	6
II-2 Les renforcements de capacité .....	9
II-3 La communication.....	12
II-4 Etat d'exécution financière .....	13
III. Perspectives (Plan de travail 2014/2016).....	13
Galerie, photos ITIE.....	15

# Rapport de mise en œuvre de l'ITIE au Niger

## I. Introduction

Le Niger a adhéré à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives ITIE en 2005, a été admis pays candidat en 2007, et a été déclaré pays conforme à la norme ITIE le 1<sup>er</sup> mars 2011.

L'ITIE vise une meilleure gouvernance dans les pays riches en ressources naturelles, à travers la collecte, la vérification et la publication de tous les paiements et de toutes les recettes de l'Etat provenant de l'exploitation des ressources pétrolières, gazières et minières.

Le Niger en mettant en œuvre l'ITIE recherche une meilleure gestion des ressources issues des industries extractives avec pour objectif de créer de véritables conditions de changement pour une meilleure gouvernance dans ce secteur afin qu'il réponde aux attentes légitimes des populations.

Annoncée en octobre 2002 à Johannesburg au Sommet mondial sur le développement durable, lancée en juin 2003 à Londres, l'ITIE vise à assurer une meilleure transparence dans les industries extractives par la publication et la divulgation des paiements faits aux gouvernements par les industries extractives et les recettes tirées par les États de ces industries. L'initiative a pour but :

- d'assurer la transparence des paiements et des revenus générés par les industries extractives
- de rendre cette information accessible à la société civile et au grand public
- de favoriser ainsi le bon usage de cette richesse afin qu'elle soit un moteur de la croissance économique et contribue au développement durable et à la réduction de la pauvreté

L'initiative s'appuie sur la conviction partagée que l'usage prudent des richesses en ressources naturelles peut potentiellement servir de fondement à la croissance et au développement économique durable.

Le processus ITIE comprend quatre phases : adoption, préparation, divulgation et dissémination. Un processus de validation vient consacrer la conformité d'un pays à l'ITIE.

Le Niger a observé avec succès ces quatre phases et a été validé après avoir rempli les 20 critères requis. Il s'agit maintenant de redoubler d'efforts pour consolider et pérenniser l'Initiative dans la perspective de la prochaine validation prévue en février 2016.

Le CNC, organe tripartite (administration, industries extractives, société civile) chargé de la mise en œuvre de l'Initiative, s'y est engagé à travers son Plan d'actions actualisé au cours de l'année 2013 et couvrant la période 2014-2016 et s'y active. Ce plan répond à l'exigence de mise en œuvre de l'ITIE adoptée à la conférence mondiale de l'ITIE à Sydney en 2013 par son conseil d'administration.

L'ITIE exige : (source : French\_EITI\_STANDARD\_11july2013)

- ✓ Un suivi rapproché par le Groupe multipartite.
- ✓ La publication régulière et ponctuelle de rapports ITIE.
- ✓ Des rapports ITIE contenant des informations contextuelles sur les industries extractives.
- ✓ La publication de rapports ITIE exhaustifs incluant la divulgation gouvernementale complète des revenus issus des industries extractives ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières.
- ✓ Un processus d'assurance crédible basé sur l'application de normes internationales.
- ✓ Des rapports ITIE compréhensibles, activement promus, accessibles au public et contribuant au débat public.
- ✓ Que le Groupe multipartite prenne des mesures pour agir en fonction des enseignements tirés et évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE.

Conformément à l'exigence 7.2 de cette norme ITIE, il est attendu du CNC - groupe multipartite pour le Niger - une évaluation des résultats et l'impact de la mise en œuvre du plan d'actions de l'ITIE au Niger sur la gouvernance des ressources naturelles. Les axes prioritaires de ce plan ont été retenus par le CNC et devront répondre aux critères quantitatifs mesurables ci-dessous identifiés :

- ❖ Le Groupe multipartite est tenu de publier des rapports annuels d'activités. Les rapports annuels d'activités doivent inclure :
  - Un résumé des activités entreprises dans le cadre de l'ITIE durant l'année écoulée ;
  - Une évaluation des progrès accomplis en matière de mise en Conformité – ou de maintien de celle-ci – par rapport à chaque Exigence de l'ITIE ainsi que de toute mesure prise dans le but de dépasser les Exigences. Cette évaluation devra porter sur les actions entreprises pour répondre aux questions telles que la gestion des revenus et des dépenses (3.7-3.8), les paiements de frais de transport (4.1.f), les dépenses sociales discrétionnaires (4.1.e), les transferts infranationaux ponctuels (4.2.e), l'identité des propriétaires réels (3.11) et les contrats (3.12) ;
  - Un aperçu des réponses du Groupe multipartite aux recommandations issues de la réconciliation et de la Validation, et des progrès accomplis, conformément à la Disposition 7.1. Le Groupe multipartite est encouragé à établir une liste des recommandations et des activités qui ont été entreprises en vue de répondre à chacune d'entre elles ;
  - Une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis dans le plan de travail du Groupe multipartite (Disposition 1.4), y compris l'évaluation de l'impact et des résultats à la lumière des objectifs énoncés ;
  - Un compte rendu narratif des efforts entrepris pour renforcer la mise en œuvre de l'ITIE, y compris toute action visant à rendre les déclarations de l'ITIE plus détaillées et à élargir leur portée ou à accroître l'implication des parties prenantes.
- ❖ Toutes les parties prenantes devront être en mesure de participer à la publication du rapport annuel d'activités et d'évaluer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE. Les groupes de la société civile et les entreprises impliqués dans le processus ITIE, en particulier, mais pas uniquement ceux qui siègent au sein du Groupe multipartite, devront pouvoir donner leur point de vue sur ledit processus et voir leurs avis reflétés dans le rapport annuel d'activités.
- ❖ Le Groupe multipartite est tenu de soumettre un rapport de Validation en respectant les échéances fixées par le Conseil d'administration de l'ITIE (cf. Disposition 1.6).

**Le présent rapport procédera à l'exposé des faits marquants dans le cadre de la réalisation des cette exigence 7.2 de la norme ITIE.**

## **I-1\_Impact de la mise en œuvre de l'ITIE et Perspectives**

*Le Niger va au-delà du champ de l'ITIE et s'est engagé et de façon globale dans la bonne gouvernance des industries extractives. Aujourd'hui, l'ITIE-Niger se veut une partie intégrale des politiques et stratégie nationales. A ce titre, des réflexions sont en cours pour une plus grande intégration du processus ITIE dans les réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques et la gouvernance en général.*

## **I-2\_Fonctionnement du Groupe Multipartite**

*Organe essentiel de mise en œuvre de l'ITIE, le groupe Multipartite appelé Comité national de Concertation a été très actif à travers une participation soutenue de ces membres, en particulier les Organisations de la Société civile. Un effort tout particulier doit être fait par les industries extractives pour une contribution plus volontariste. Quant à l'Administration, elle connaît une mutation progressive vers une approche plus participative.*

*Cependant des réflexions sont en cours sur le renouvellement de ses membres et une ouverture sur d'autres intervenants dans la chaîne des valeurs des industries extractives afin de répondre au mieux des enjeux de gouvernance des secteurs extractifs.*

*Le présent rapport pour la période 2013 résume les activités conformes à son plan d'actions pour la mise en œuvre de l'ITIE et rentre dans le cadre général de la gouvernance des finances publiques et en particulier la gestion stratégique des ressources minières et pétrolières. Ce rapport présente également la situation financière de la mise en œuvre de l'ITIE de même que les perspectives.*

## II. La mise en œuvre de l'ITIE

Au cours de la période 2013, les activités ci-dessous ont été réalisées et se présentent comme suit par composante du Plan d'actions : les rapports, la communication, les renforcements de capacité

### II-1 Les rapports

#### **II-1-1 Rapport de collecte des paiements et revenus issus des industries extractives**

La mission primordiale de l'ITIE passe par la production des rapports de collecte qui représentent "le cœur de l'ITIE". Ces rapports sont produits, publiés et disséminés selon les critères et les règles de la norme ITIE. L'ITIE Niger a produit le rapport 2011 après la mission sectorielle de vérification de la Cour des Comptes sur les recettes de l'Etat issues des industries extractives minière, gazière et pétrolière.

##### **Présentation du rapport 2011**

Il est à noter en conformité à la norme ITIE que :

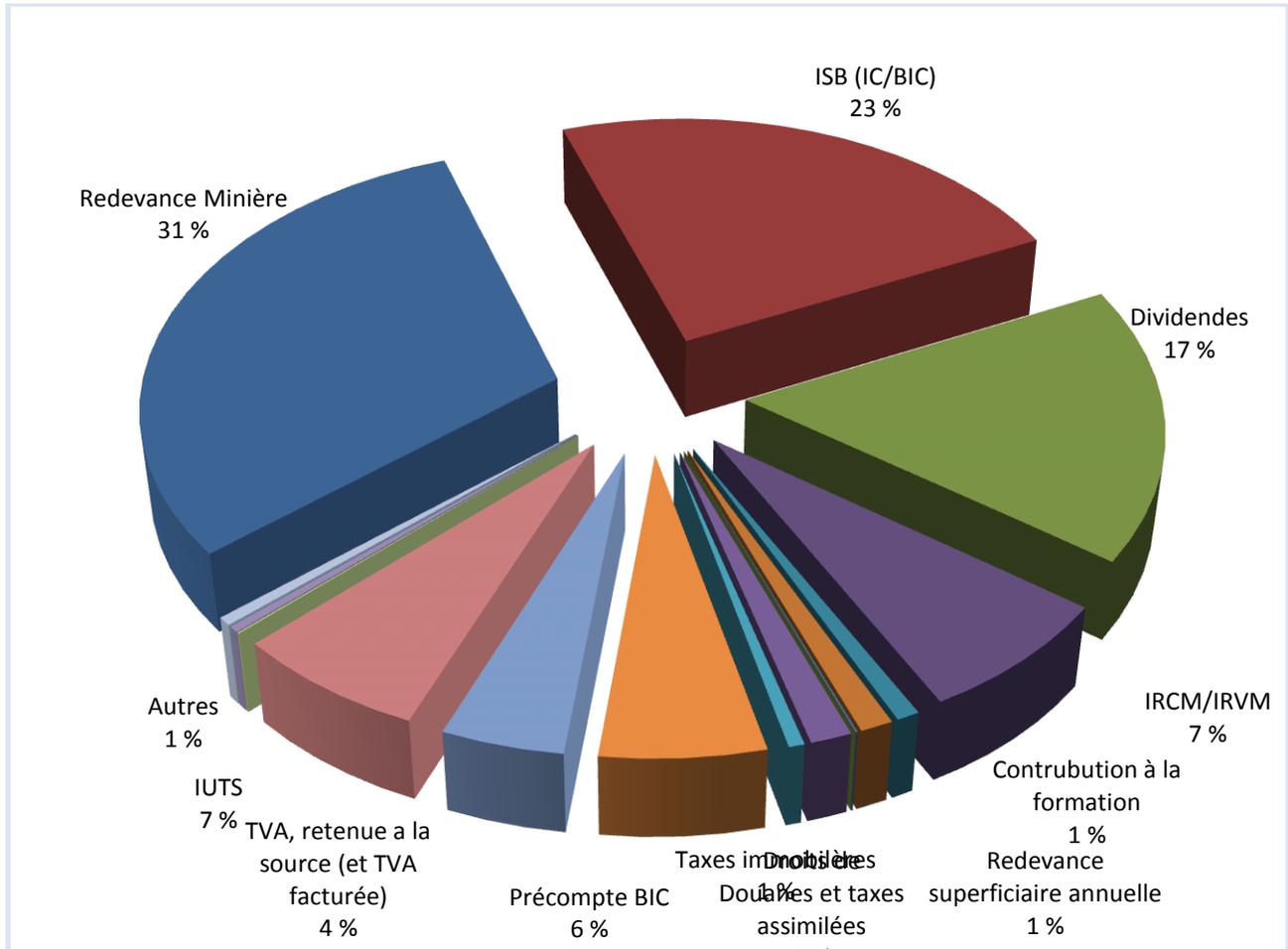
- les données de la collecte 2011 ont fait l'objet d'un examen de la Cour des Comptes,
- les entreprises sont celles figurant au Cadastre minier et pétrolier tel que fourni par les services des Ministères chargés du Pétrole et des Mines
- toutes les entreprises ont été concernées par la Collecte
- toutes les entités déclarantes de l'Etat ont été collectées.

##### **La collecte 2011, au titre des paiements et revenus miniers et pétroliers, a concerné**

- ▶ 113 entités minières et pétrolières dont:
  - 10 Sociétés d'exploitation
  - 49 Sociétés de recherche et d'exploration
  - 54 Autres (Personnes physiques et groupements)

# Estimation de la répartition des différents revenus dans l'industrie minière nigérienne (hors opérations conventionnelles exceptionnelles (base 2011))

Graphique 1 :



Le rapport a été élaboré sur le principe permettant d'avoir la plus grande transparence des flux, désagrégés société par société et par type de flux les plus significatifs, conformément au modèle de déclaration adopté par le CNC et transmis aux entités déclarantes.

Il apparaît que nonobstant les écarts mis en évidence, globalement les données sont probantes et représentent le niveau des paiements et des revenus déclarés par les différentes entités :

- L'Etat a perçu au titre de la période du 4<sup>ème</sup> Rapport ITIE (année 2011) un montant global de : 54 979 739 463 F CFA
- Les Entreprises ont déclaré le paiement de la somme globale, après collecte complémentaire, de : 54 384 721 039 F CFA

Soit un Ecart global de : 595 018 424 F CFA, il provient essentiellement des impôts, taxes, droits et contribution, détaillé en annexe..

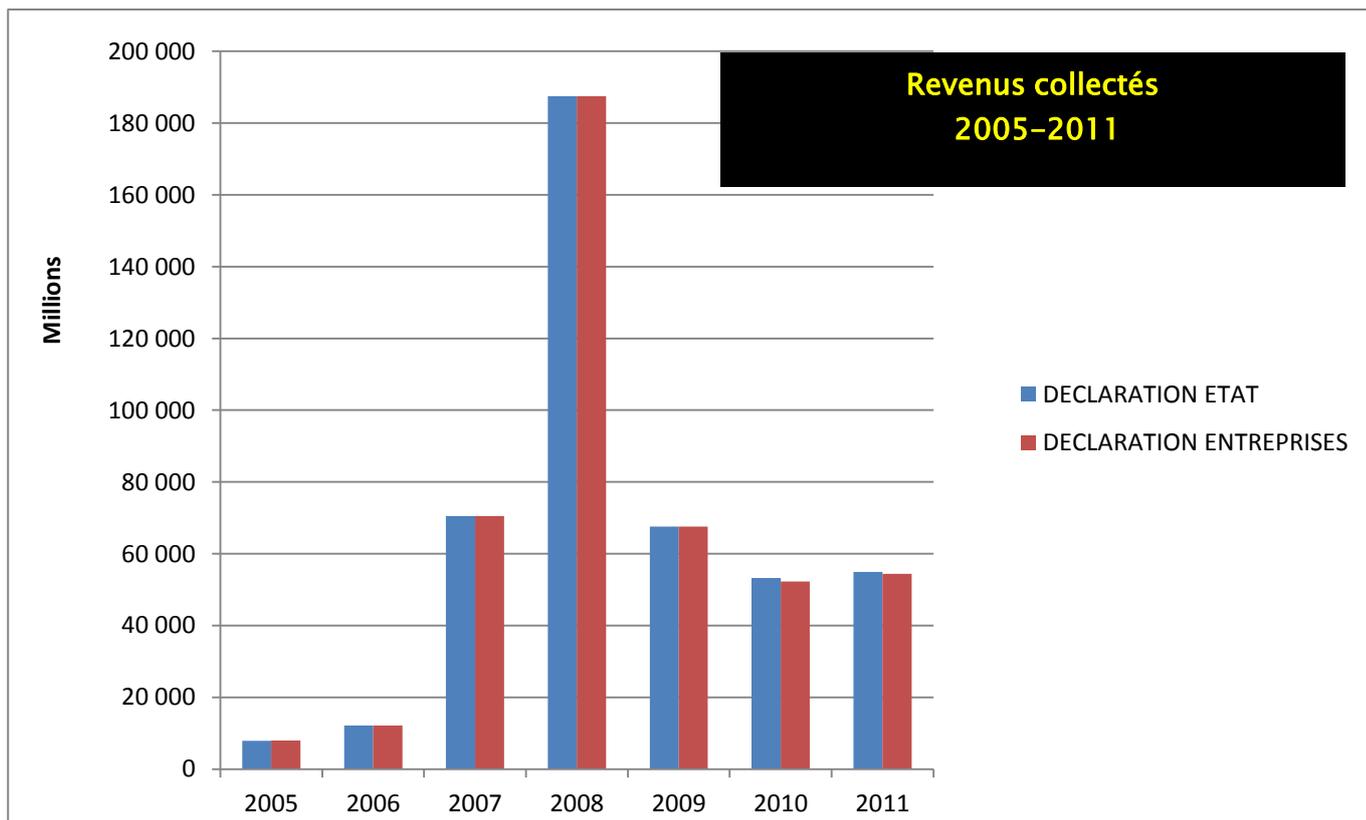
Par ailleurs, le Secrétariat Permanent dispose d'un site [www.itieniger.ne](http://www.itieniger.ne) où sont publiés les rapports et a aussi initié la mise en place d'un Système informatisé de gestion pour aboutir à la collecte des données déclaratives issues des paiements et revenus

miniers et pétroliers en temps réel et fournir à l'Etat et au grand public l'information sur les rapports ITIE. Une assistance est en cours de recrutement pour une mise à jour et une reprise de ses outils.

Il ressort de ces rapports que les contributions des exploitations minières et pétrolières s'élèvent à moins de 10% des recettes du budget national. Dans la recherche de solution en vue de rehausser ce taux à plus de 30%, le Secrétariat Permanent de l'ITIE Niger a entrepris une approche prospective en vue d'anticiper le changement dans ce partenariat avec les industries extractives. Une méthode très participative (gouvernement, assemblée nationale, société civile, compagnies minières) a été utilisée pour analyser le jeu des acteurs dans ce domaine.

# Rapport

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
<b>Recettes déclarées</b>								
<b>Milliards FCFA</b>	7,9	12,1	70,5	64,5	67,5	53,3	54,9	330,7
<b>Recettes déclarées M\$US</b>	15,8	24,2	141	129	135	106,6	109,8	661,4
<b>Nombre de sociétés réconciliées</b>	9	11	88	72	58	73	113	



## II-1-2 Rapport de mise en œuvre de l'ITIE au Niger

Ce rapport répond aux exigences de la mise en œuvre de l'ITIE.

L'impact de ce rapport est qu'il représente, à travers les activités de l'ITIE dans le domaine de la communication, du renforcement des capacités et de la production des rapports, un indicateur de mesure des efforts dans la gouvernance des ressources issues des industries extractives.

Le Secrétariat Permanent a produit le rapport de mise en œuvre 2012 sous la forme d'un livre blanc synthétique afin d'alimenter la documentation de la 6<sup>ème</sup> Conférence mondiale de l'ITIE à Sydney.

Ce livre blanc rapporte les progrès réalisés par le Niger dans la gouvernance des industries extractives et les perspectives au-delà de la transparence.

## II-2 Les renforcements de capacité

Cette activité est déroulée à travers les ateliers, séminaires et conférences pour le renforcement des capacités

Le renforcement des capacités des parties prenantes par l'appropriation de la norme ITIE apporte une contribution aux débats publics afin que les revenus issus des industries extractives soient porteurs de croissance et de bien être des populations.

L'impact de l'appropriation par un large public de cette initiative a abouti à la création entre autre :

- du réseau des journalistes pour la transparence des industries extractives,
- du réseau des parlementaires dans la gestion de la transparence des industries extractives et
- de plusieurs ONG internationales implantées au Niger notamment le NDI et l'IFES.

Aussi, afin de s'inscrire dans une logique de changement favorable à l'Etat dans l'exploitation des ressources minières et pétrolières, le Secrétariat Permanent a organisé l'atelier de prospective sur l'analyse du jeu des acteurs en vue d'anticiper le changement dans les industries extractives qui a validé son rapport le 20 mars 2013. Il s'est agi d'échanger sur les objectifs et les enjeux de chacun des acteurs afin de calculer les influences et les dépendances de chacun de ces acteurs pour alimenter les outils d'aide à la décision. Une série de recommandation est attendue au prochain atelier de prospective sur l'analyse morphologique.

L'Administration, pour les activités en 2013 :

Les activités ci-après menées par le Ministère des Mines et du Développement Industriel contribuent à la consolidation et à la pérennisation du processus ITIE. Il s'agit de :

- Le séminaire de sensibilisation sur l'ITIE organisé par le CODDAE à Tillabéri du 17 au 18 avril 2014 a été présidé par la Ministre Déléguée au Développement Industriel assurant l'intérim du Ministre d'Etat, Ministre des mines et du Développement Industriel.
- Participation à des rencontres nationales. Des agents du Ministère des Mines et du Développement Industriel ont participé aux rencontres ci-dessous :
  - les réunions du Comité National de Coordination ITIE ;
  - des ateliers organisés par les organisations de la société civile dans le cadre de la consolidation de l'ITIE.
- Participation à des forums internationaux : Mme Alfary Zarra a participé à la réunion annuelle des administrations minières, des chambres des mines et des structures ITIE des pays membres de l'UEMOA à Lomé du 12 au 14 mai 2014.
- Collecte des données  
Les services relevant du Ministère des Mines et du Développement Industriel chargés de la perception des revenus miniers ont transmis au Secrétariat Permanent ITIE les informations relatives aux revenus perçus au cours de l'année 2012.

Les organisations de la Société civile, pour les activités en 2013 :

Pour le compte des activités du ROTAB et L'ANLC (Association Nigérienne de Lutte Contre la Corruption Section Transparency International - NIGER)

N°	Activités Objet/Thème	Structure organisatrice	Résultats attendus	Date Lieu	Participants/Groupe cible
<b>Ateliers et séances de sensibilisations et de formation</b>					
01	Campagne de promotion de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)	ANLC/ROTAB	Renforcer les capacités des députés sur les industries extractives Promouvoir les industries extractives au Niger Recueillir les préoccupations des populations environnantes Recueillir les impacts sanitaires de l'exploitation des industries extractives existants dans la région Prendre connaissance des conditions de travail des agents de la CNPC Prendre connaissance des réalisations dans le	14-19/06/2013 Région de Zinder SORAZ	ANLC-TI Réseau parlementaire sur les industries extractives Elus locaux Autorités administratives Autorités coutumières

			cadre de la responsabilité sociale des entreprises (investissements sociaux au profit des populations) Recueillir des informations sur l'impact environnemental		Société civile Travailleurs sur site
02	Campagne de promotion de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)	ANLC/ROTAB	Renforcer les capacités des députés sur les industries extractives Promouvoir les industries extractives au Niger Recueillir les préoccupations des populations environnantes Recueillir les impacts sanitaires de l'exploitation des industries extractives existants dans la région Prendre connaissance des conditions de travail des agents de la CNPC Prendre connaissance des réalisations dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises (investissements sociaux au profit des populations) Recueillir des informations sur l'impact environnemental	15- 23/8/2013 Région de Diffa CNPC	ANLC-TI Réseau parlementaire sur les industries extractives Elus locaux Autorités administratives Autorités coutumières Société civile Travailleurs sur site
<b>Rencontres Internationales</b>					
03	Assemblée générale	Secrétariat International ITIE	Conférence, sur Mines et développement Assemblée Générale ITIE	18-26/05/13 Sydney (Australie)	Mr NAINO M Nouhou
04	Conférence	Alliance Africaine contre l'Uranium	Impacts sanitaires et environnementaux de l'exploitation de l'Uranium	01-10/10/13 Dar Es Salam (Tanzanie)	Mr NAINO M Nouhou

Le CCOAD, Dosso

### **ACTIVITES DES OSC/RENFORCEMENT DES CAPACITES ET DE COMMUNICATION**

ACTIVITES	DATE ET LIEU	THEME	CIBLE	RESULTAT ATTENDU	OBSERVATION
ATELIER	Niamey, Zinder, Diffa	Gouvernance	Chefferie traditionnelle et femmes	sensibilisation débat public	Gouvernance Industrie Extractives
CONFERENCE DE PRESSE					
COMMUNICATION					

*Il est à cité et félicité le CODDAE, le NDI et l'FES, non membre du CNC partie prenante au processus ITIE pour leurs action dans le domaine des IE au Niger.*

*Sur le plan international, le Niger a participé à la 6<sup>ème</sup> Conférence mondiale de l'ITIE à Sydney. L'objectif de cette conférence est de servir de cadre de décision de haut niveau en vue de pérenniser la norme ITIE au-delà de la transparence. D'importantes*

réformes sont retenues sur les exigences de la mise en œuvre de l'ITIE dont la notion de propriété réelle pour laquelle un projet pilote sera testé au Niger.

Dans le cadre de la 6<sup>ème</sup> Conférence mondiale de l'ITIE, le Niger, par une représentativité d'une délégation de haut niveau, a participé aux travaux du programme de ladite session, à Sydney en Australie du 22 au 24 mai 2013. Au nombre des participants il est à indiquer la présence du Ministre d'Etat, ministre des Mines et du Développement Industriel ; du Secrétaire Permanent de l'ITIE Niger ; du Vice Président de la HALCIA, de l'Honorable député membre du réseau des parlementaire pour la gestion transparente des Industries Extractives, de l'Administration, des Entreprises et des Organisations de la Société Civile membres du Comité National de Concertation.

L'objectif de la mission est d'échanger avec les autres pays mettant en œuvre l'ITIE les avancées et les idées novatrices en vue d'un enrichissement partagé des expériences acquises permettant d'aller au-delà de la transparence par une évaluation des impacts de la mise en œuvre de cette norme :

- sur le plan social, par une amélioration significative des revenus issues des industries extractives et leur allocation au bien être des populations les plus défavorisées.
- Sur le plan fiscal, par une publication des contrats, des paiements et des lois y relatives afin de permettre aux citoyens de vérifier l'information sur les revenus miniers, pétroliers et gaziers.
- Sur le plan de la gouvernance financière en général et des Industries Extractives en particulier, il est question de mettre en place un ensemble de mécanismes de contrôle financier, de réforme de la fiscalité minière et pétrolière, de révision du cadre managérial des IE en vue d'une meilleure implication et représentation de l'Etat (staff de direction et/ou capital social).
- Sur le principe de la redevabilité, il est envisagé de mesurer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE par un indice de gouvernance des ressources naturelles. (RGI).

Aussi, une conférence internationale sur le développement et le secteur minier a été prévue et s'est tenue les 21 et 22 mai 2013 et en marge de la 6<sup>ème</sup> Conférence mondiale de l'ITIE une exposition par pays/stand a été organisée et de même que le concours film/vidéo ITIE qui a connu la participation de plusieurs pays dont le Niger. Le Prix a été attribué au Nigéria et au Togo. Un film récapitulatif ITIE prenant en compte les films pays a été réalisé.

De l'adhésion au projet pilote sur les propriétaires réels :

Les recherches pour une meilleure transparence dans la gouvernance des ITIE ont amené le Secrétariat international de l'ITIE à envisager la prise en compte de la notion de propriétaire réel.

Cette notion à priori simple par rapport aux textes en vigueur dans les pays mettant en œuvre l'ITIE, nécessite des recherches contextuelles préalables et une orientation en vue de traiter cette problématique de l'appartenance des IE.

L'étude sur la propriété réelle procédera à l'état des lieux du cadre minier et pétrolier au Niger, qui sont régis par la loi minière et le code pétrolier, et à un aperçu des données disponibles sur la maîtrise réelle de la connaissance des propriétaires des IE à travers leur acte constitutif légal et les documents comptables obligatoires notamment la production des bilans et liasse fiscale. Les sociétés commerciales au Niger sont soumises au droit communautaire de l'UEMOA, donc assujetties au système comptable de l'Afrique de l'Ouest (SYSCOA/OHADADA). Les comptes de ces sociétés sont soumis à la certification d'un commissaire aux comptes.

La participation du Secrétariat international ITIE aux côtés de l'ITIE Niger, à la conférence oilgazmine à Niamey le 20 novembre 2013, a été marquée, par une présentation sur la norme ITIE, un film ITIE Niger et un exposé sur les rapports ITIE de 2005 à 2011 et la prospective sur les industries extractives au Niger. Le rapport 2011 du Niger a été adopté par le groupe multipartite et lancé par le Secrétariat permanent à la tribune de cette conférence le 20 novembre 2013.

## II-3 La communication

La stratégie est mise œuvre à l'occasion des séminaires, ateliers et conférences organisés par les parties prenantes au processus notamment le Gouvernement, les Entreprises et les Organisations de la Société Civile, tant au Niger que sur le plan

international. Il est à noter la production de kits de communication, de film, de sketch et de panneaux d'affichage sur les grandes artères de la ville de Niamey, le site web [www.itieniger.ne](http://www.itieniger.ne) et la participation du Niger à la 6<sup>ème</sup> Conférence mondiale de ITIE à Sydney en mai 2013.

A travers les participants aux réunions de prospective pour anticiper le changement dans les industries extractives par une analyse du jeu des acteurs, le Secrétariat Permanent a engagé une offensive d'intégration des parlementaires à travers leur réseau ITIE, les artisans miniers orpailleurs à travers leurs représentants syndicaux, les personnalités de hauts rangs de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier Ministre et du Conseil économique Social et Culturel. Il est recherché un large débat sur la problématique des IE afin que les pistes de solutions soient débattues pour une prise de décision consensuelle.

La sortie de la société dans son ensemble aux côtés du ROTAB pour dénoncer le partenariat déséquilibré dans la répartition des revenus issus des IE, en particulier avec le Groupe AREVA dans l'exploitation depuis 40 ans de l'uranium du Niger.

## II-4 Etat d'exécution financière

Au plan sectoriel de financement du Secrétariat Permanent de l'ITIE, la subvention d'un montant de 185 millions de FCFA, au titre des crédits alloués à l'ITIE en 2013 est décaissée pour 50% et le solde restant est au niveau d'engagement de la dépense et sera encaissé à fin 2013. Le taux de réalisation sera de 100% au titre de la subvention 2013.

L'appui des partenaires techniques et financiers notamment la BAD dans le cadre du PAMOGEF, est en cours de validation des TDR qui lui sont transmis et de lancement de la consultation pour la sélection des cabinets. L'Union Européenne sur le projet Programme de Renforcement et de Diversification du Secteur Minier au Niger (PRDSM) est décaissé pour 21 millions de FCFA principalement pour financer des ateliers de renforcement de capacité des parties prenantes y compris dans les régions.

Le rapport d'audit sur le 2<sup>ème</sup> Don TF géré par la Banque mondiale a été élaboré et transmis conformément à l'accord de Don, en juin 2013.

## III. Perspectives (Plan de travail 2014/2016)

Elles s'inscrivent dans la mise en œuvre de la norme révisée en février 2013 à Sydney. Les activités de l'ITIE Niger sont résumées comme suit, tel que demandé par le Secrétariat International de l'ITIE :

- Le Groupe multipartite publiera, avant le 31 décembre 2013, un plan de travail actualisé en conformité avec l'Exigence 1.4 de la Norme ITIE.
- la République du Niger est tenue de publier le rapport ITIE de 2011 conformément aux Règles de l'ITIE avant le 31 décembre 2013 ;
- le rapport ITIE de 2012 conformément à la Norme ITIE avant le 31 décembre 2014 ; et
- le rapport ITIE de 2013 conformément à la Norme ITIE avant le 31 décembre 2015.
- Le Conseil d'administration de l'ITIE a fixé au 1er janvier 2016 la nouvelle date butoir de début de Validation du Niger selon la Norme ITIE. La Validation sera administrée et financée par le Secrétariat international.
- la République du Niger est tenue de publier un rapport d'activité annuel de 2013 avant le 1er juillet 2014.

La publication et la dissémination de ces rapports ainsi que la norme ITIE à travers des ateliers de renforcement de capacité et la communication seront animés par le groupe multipartite afin de susciter des débats publics autour des informations issus desdits rapports.

### Etat de réalisation des activités en perspective

Le Plan de travail :

Le plan est l'axe central de la mise en œuvre qui donne les objectifs retenus par le CNC à la suite de ces travaux en novembre et décembre 2013. Les activités déclinées dans ce plan de travail 2014/2016 approuvé par le groupe multi partite et conforme à la norme ITIE seront évaluées dans le rapport de validation prévu en 2016.

### Les objectifs du Plan de travail 2014/2016

Item	Objectifs retenus par le CNC
1	Expliquer la contribution du secteur à l'économie
2	Déterminer si le gouvernement perçoit ce qu'il est supposé recevoir
3	Alimenter le débat public responsable sur les IE afin de : - renforcer le contrôle citoyen sur la gestion des ressources naturelles - renforcer la responsabilité des entreprises et du gouvernement envers les citoyens et les communautés
4	Identifier les conflits d'intérêt
5	Contribuer au renforcement des capacités du gouvernement en matière de gouvernance et de planification des IE
6	Prévenir les conflits / Renforcer la confiance afin d'améliorer le climat de travail et celui des affaires

### Le budget et le financement du Plan

Le Budget global est de 1 245 000 000 FCFA (un milliard deux cent quarante cinq millions de FCFA) sur une période de trois (3) ans. Il est attendu du gouvernement et de l'appui des partenaires au développement : **(en millions de FCFA)**

Sources \ Périodes	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Total
Budget national	185	285	240	710
BAD/PAMOGF	145	100	100	345
MDF/Banque Mondiale	PM	150	PM	150
Ambassade de France	PM	20	20	40
PRDSM/UE	PM	PM	PM	PM
Autres bailleurs	PM	PM	PM	PM

Total par an

330

555

360

Total général

1245

Le Secrétariat Permanent envisage les activités suivantes :

- Le diagnostic du dispositif institutionnel de mise en œuvre de l'ITIE Niger, la mise en exécution des résultats de ce diagnostic et le renouvellement des mandats
- La table ronde pour la mobilisation des partenaires techniques et financiers appuyant l'ITIE Niger

- *La participation au projet pilote sur la propriété réelle des IE*
- *L'obtention de l'Avis de vérification ou de certification du contrôle des comptes de l'Etat par la Cour des Comptes pour la période 2013.*
- *Le rapport de collecte au titre des paiements et des revenus 2012*
- *Le rapport de mise en œuvre 2014*
- *Le rapport d'exercice de pré-validation 2016*
- *La participation à la conférence mondiale de l'ITIE en 2015*
- *la finalisation du projet d'arrêté pour la publication des déclarations des paiements des revenus des industries extractives à l'Etat, désagrégés société par société, conformément à la constitution.*

## Galerie, photos ITIE



Renforcement des capacités- atelier ISEP/ITIE Prospective sur les IE



Conférence OilGAZMINES, avec M. Wouter de l'ITIE à droite  
Novembre 2013



Photo réunion CNC ITIE Niger